

AME

ASSOCIATION MESSANGES ENVIRONNEMENT

INFORMATIONS des ADHÉRENTS N° 26



Compte rendu d'assemblée générale:
• rapport moral: pages 1 à 4

Compte rendu d'assemblée générale:
• rapport financier et suites: pages 5 à 7



Compte rendu de l'assemblée générale annuelle du 29 juillet 2018

Le 29 juillet 2018 à 10 h 00 dans la salle des Associations de Messanges, l'assemblée générale de l'AME a rassemblé 105 participants présents ou représentés parmi ses 144 adhérents à jour de cotisation, et 20 nouveaux adhérents.

Le président Denis Oulés ouvre l'assemblée générale et remercie les participants dont la présence atteste de leur soutien à l'Association Messanges Environnement.

Il remercie la municipalité pour son accueil dans cette salle des associations et son prêt de l'écran de projection, et présente les excuses de Monsieur le Maire qui était invité mais non disponible ce jour.

En préambule, Denis Oulés rappelle que notre association représente ses adhérents et mène toute action pour « mieux vivre ensemble » : préservation de l'environnement et de promotion de la qualité de vie au service de tous. Ces actions portent sur :

- les espaces naturels, leurs paysages, leur faune et leur flore,
- le type d'habitat, son architecture et son esthétique en harmonie avec son environnement,
- les infrastructures adaptées à la sécurité et aux besoins des résidents,
- la protection de la qualité de vie des effets des activités humaines.

I – RAPPORT MORAL :

Le président rend compte d'une manière succincte des activités de l'AME depuis la précédente assemblée générale annuelle du 6 août 2017.

AME

1. Réponses de Monsieur le Maire à nos questions, le 11 août 2017:

Urbanisme:

- Ferme de La Prade: extension limitée aux activités agricoles.
- PRL « Le Houdin »: un aménagement routier sera réalisé; Cf. ci-après.

Sécurité de circulation:

- Vélos: on nous renvoie vers Macs; Cf. ci-après.
- Automobiles: camions en survitesse sur la route du Coy et au Sayne; un rappel sera fait au SICTOM et à DURRUTY...

Qualité de vie:

- Remplacement du médecin: en bonne voie.

D'autres réponses à nos questions ont été communiquées dans notre bulletin d'informations n° 23 de septembre 2017.

2. Mobilité en vélo:

Un document vidéo de 30 mn a été réalisé début septembre 2017 pour montrer toutes les anomalies et déficiences d'information pour un cycliste venant d'Azur et souhaitant aller à la plage Nord, puis à la plage Sud de Messanges, avec une mise en évidence des zones de danger.

La communauté de communes MACS à qui ce document a été remis s'est engagée le 18 décembre 2017 à réaliser des travaux d'amélioration en conséquence avant la saison estivale 2018. Il a été aussi promis l'aménagement de l'accès à la plage Sud.

A ce jour, il semble qu'**aucune** amélioration ne soit réalisée.

3. Parc résidentiel de loisirs « Les cottages de la pinède » au lieu dit « Le Houdin »:

Cet ensemble résidentiel de 16 lots a été autorisé sur un terrain qui pouvait recevoir un camping d'après le Plan d'Occupation des Sols de 1996: mais le même POS excluait un PRL, contrairement à la réponse erronée que nous a faite le service d'urbanisme de MACS vers qui Mr. le Maire nous avait orienté. En fait, ce projet est le résultat de promesses faites par le Conseil municipal au propriétaire en 1995, et refusées par d'autres propriétaires voisins en 2003: un exemple de la gestion du foncier de Messanges par - et pour - des intérêts privés, que l'on ne veut plus voir répété en 2018...

L'association a néanmoins demandé de rencontrer le promoteur pour connaître et améliorer des dispositions intégrant l'ensemble dans l'harmonie paysagère du quartier Caliot. Remercions Marie-France Ducasse, Chantal de Watrigant, Michel Rajot et Daniel Dubart, nos administrateurs, pour avoir analysé le dossier du permis de construire, et organisé une réunion avec le promoteur en associant quatre riverains proches. Des engagements ont été pris fin 2017 pour la réalisation puis l'entretien de haies d'arbustes et arbres tout autour du parc, ainsi que pour la sortie des véhicules au Nord, sur la route du quartier Caliot.

4. Projet de douze logements par Jacques de la Torre au lieu dit « Granpe » du quartier Caliot:

Ayant pris connaissance de l'autorisation de ce projet qui ne respectait pas le règlement d'urbanisme du Plan d'Occupation des Sols en vigueur, ni la loi Littoral, l'AME a recommandé aux voisins du terrain concerné d'exercer un recours pour faire annuler le permis de construire accordé le 4 octobre 2017. Ils l'ont exercé avec le concours d'un avocat, et Mr. le Maire a annulé ce permis le 29 décembre 2017.

AME

5. Plan Local d'Urbanisme (suite):

A la suite de nos échanges en assemblée générale d'août 2017, l'AME a posé des questions au Président de MACS et au Maire de Messanges dont vous aviez connaissance par notre bulletin N° 23. Elles portaient sur la destination de 25 hectares de terrains communaux au Pey de l'Ancre, avec notamment la vente de trois hectares à deux propriétaires de camping, et sur l'absence de propositions par la commune d'acquisition de foncier urbanisable en continuité du bourg.

Les réponses tardives reçues en Mars (après relances), permettent de comprendre que:

- le Plan local d'Urbanisme en cours d'étude est conçu par les Elus communaux sous la pression notamment du consortium « NATURE et LOISIRS » qui a acquis des terrains agricoles proches du bourg (au Nord et au Sud) et au Pey de l'Ancre: il sera soumis au Conseil Communautaire de MACS pour acceptation au terme des procédures règlementaires.
- ce plan sera intégré tel quel dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de MACS; et donc notre souhait de voir le PLU étudié au niveau territorial supérieur pour l'intérêt général du bassin de vie (Soustons, Vieux Boucau, Messanges, Azur et Moliets), conformément à la volonté du législateur (lois ALUR et NOTRe) ne sera pas satisfait.

Le président de l'AME a ensuite été sollicité pour une deuxième réunion du comité dit « consultatif » concernant les travaux du PLU, le 12 mars 2018: les documents associés vous ont été communiqués, ainsi que les avis et questions de l'AME consécutifs à cette réunion du 9 avril 2018, pour:

- obtenir un plan de zonage des espaces remarquables, espaces boisés significatifs, coupures d'urbanisation et espaces agricoles conservés ou sacrifiés,
- connaître les répartitions estimées des 387 nouveaux logements projetés (incluant les 41 déjà autorisés pour les lotissements « Désirée-Barrère ») au Nord et au Sud du bourg, ou par densification du bourg,
- demander la limitation de hauteurs « Rez de chaussée + 1 étage + combles aménageables ou Rez de chaussée + 2 étages » à des espaces restreints,
- exiger des informations détaillées pour la zone d'activité Sud au voisinage du Pey de l'Ancre.

Ces informations restent attendues. Le dernier point est à rapprocher de l'information du compte rendu résumé du conseil municipal du 22 mai 2018: « *le Conseil Municipal souhaite établir les prix de vente à 15€/m2 pour les zones « non constructibles » et à 20€/m2 pour les « zones constructibles ».* »

Depuis avril 2018, l'information publique révèle que l'élaboration du PLU peut être impactée par les tentatives d'Elus bretons et Landais (le Maire de Messanges, président de l'association des Maires des Landes) d'ouvrir des brèches dans la défense du littoral (par la loi qui porte ce nom) au travers de la future loi ELAN.

Mr. le Maire a répondu le 27 juin 2018 aux questions d'un propriétaire du quartier Caliot en confirmant la position des services de l'Etat en 2016 sur la qualification juridique du quartier: « *ni agglomération, ni village existant... zone d'urbanisation diffuse ne pouvant faire l'objet d'une extension d'urbanisation... donc classé en zone naturelle...* ». Et Mr. le Maire anticipe: « *dans l'hypothèse où le comblement des dents creuses dans les zones de quartier serait permis suite au vote du projet de loi ELAN, la commune sollicitera la Communauté de communes MACS pour inscrire cette possibilité dans le PLUi et le SCOT* ».

6. Desserte en téléphonie mobile de la commune:

Il y a un an, l'AME est intervenue auprès du Chef de l'unité couverture et investissements mobiles de l'autorité de régulation (l'ARCEP) pour demander l'amélioration de ces services, avec les arguments de la fréquentation touristique en été. Cette intervention était complétée par un courrier personnalisé aux quatre opérateurs téléphoniques.

Nous apprécions les améliorations de FREE avec un nouveau pylône haut de 40 m près du bourg, et de ORANGE avec un relais provisoire près de la médiathèque pour certains de ses clients. SFR et Bouygues TELECOM, pourtant relancés, n'ont pas répondu à nos sollicitations.

AME

7. Château d'eau du quartier Caliot:

Mr. le Maire a fait procéder à une offre de cession du terrain enclavé supportant un château d'eau abandonné depuis 1983, et trois acquéreurs potentiels se sont manifestés. A la demande de certains adhérents, l'AME a posé des questions à Mr. le Maire, et cette opération a été abandonnée parce que le Conseil municipal n'en avait pas délibéré.

Par la suite, Mr. le Maire a souhaité renouveler la démarche avec la participation de l'AME à la sélection de l'acquéreur: après consultation des administrateurs, l'AME a répondu en demandant la démolition du bâtiment et remise en état initial du terrain, conformément aux bonnes pratiques de gestion d'infrastructures publiques. Dans l'hypothèse où cette erreur de gestion passée ne serait pas réparée, des remarques ont été exprimées, notamment sur le droit de passage vers cet ouvrage enclavé.

La demande exprimée depuis le 29 août 2008 par l'AME avec Mr. Garsmeur d'être consultés pour avis sur des projets collectifs d'urbanisme, ou atypiques tels que « BioAgri », pendant leur instruction et avant toute décision, a été renouvelée.

8. Relations avec d'autres associations de propriétaires dans MACS

Conformément aux engagements pris début 2017, l'AME a participé le 28 août 2017 puis le 23 février 2018 à deux réunions du Groupe d'Associations de Propriétaires du territoire de MACS (GAP 40). Deux préoccupations apparaissent communes aux six associations: l'évaluation et le suivi des dépenses de fonctionnement et d'investissement agrégées des communes, de MACS, et des organismes intercommunaux (eau, assainissement, déchets...) qui grèvent nos impôts d'une part, et la gestion du trait de côte (dont on ne perçoit pas clairement le pilote parmi de multiples acteurs) d'autre part.

9. Vie de l'association:

Elle comporte 144 adhérents, en augmentation par rapport à l'année passée.

Le rajeunissement des membres et des administrateurs est vital et chaque adhérent est invité à recruter de nouveaux associés.

De nouveaux administrateurs apportent leur concours, et l'accueil de nouvelles compétences reste souhaité: le Conseil municipal est remercié pour avoir présenté pour la première fois en janvier 2018 l'AME dans une page du bulletin annuel des associations (page 11).

Un argument majeur est que notre association est indispensable au Conseil municipal pour des projets tels que l'élaboration du PLU: c'est une exigence de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme qui précise la concertation obligatoire avec les habitants et ses représentants.

Il ne s'agit donc pas pour notre association de s'opposer sans motif explicite au Conseil municipal, mais de réunir des points de vue argumentés et portés par des résidents actifs ou retraités, permettant d'enrichir la vision d'aménagements judicieux pour l'avenir de tous les Messangeots, dans un cadre naturel incessamment menacé...

Remercions les administrateurs les plus anciens d'abord: Michel RESANO (le plus ancien membre actif de la première association des propriétaires), Véronique POUXVIEILH, Bernard GARSMEUR (président d'honneur), Christian LARROUDE, Alain CORNELOUP, Daniel DUBART, et aussi Hélène MIGOT-SANTOS, Antonina BEAUFORT, Chantal de WATRIGANT, Monique VERRAC, Bertrand VERDIER, Michel RAJOT, Marie-France DUCASSE. Et remercions aussi René MARC qui assure l'hébergement de notre siège social.

Le Président de l'Assemblée demande si ce rapport suscite des questions.

Le rapport moral est soumis au vote: L'assemblée approuve à l'unanimité le rapport moral tel qu'il vient d'être présenté.

AME

II - RAPPORT FINANCIER (Cf. tableau de chiffres en page suivante)

Denis Oulés commente les comptes financiers de l'exercice 2017-2018.

Les recettes se sont élevées à 1541 euros pour un budget prévu de 1500 euros. Elles sont proches de celles de l'an passé.

Les dépenses sont un peu supérieures en raison de frais de transport du président pour sa participation au comité de concertation du PLU.

Le résultat de l'exercice reste positif: 548 euros, portant les actifs de l'AME à 15 890 euros.

Cpte RESULTAT AME 2017/2018

CHARGES		PRODUITS	
Frais postaux	203,43 €	Cotisations adhérents	1 440,00 €
Assurance	79,08 €	Dons	20,00 €
Billets SNCF	380,78 €	Intérêts 2017	81,06 €
Fournitures (papeteri)	110,20 €		
Réception AG 2017	98,50 €		
Hébergement Web	57,46 €		
Cot.SEPANSO 2018	64,00 €		
	-----		-----
	993,45 €		1 541,06 €
BENEFICE 2017/2018	547,61 €		
TOTAUX	1 541,06 €	TOTAUX	1 541,06 €

BILAN AME 2017/2018

ACTIF		PASSIF	
TRESORERIE		RESULTATS CUMULES	15 342,05 €
.livret A	10 889,99 €	BENEFICE 2017/2018	547,61 €
.dépôt à vue	4 999,67 €		
TOTAL	15 889,66 €	TOTAL	15 889,66 €

III - COTISATION ET BUDGET 2018-2019:

Denis Oulés propose à l'assemblée de reconduire la cotisation annuelle de 10 € ainsi que le budget de 1500 € et appelle les participants à voter les deux résolutions suivantes:

- L'assemblée de l'AME vote une cotisation annuelle 2018-2019 de 10 euros par adhérent à régler préférentiellement par chèque à l'ordre de AME.
- L'assemblée de l'AME vote pour l'exercice 2018-2019 un budget équilibré de 1500 euros en recettes et dépenses.

Ces résolutions sont votées à l'unanimité.

AME

IV - DUNE CÔTIÈRE, OEUVRE HUMAINE MÉCONNUE:

Le président cède la parole à Mme Hélène Migot-Santos (administratrice de l'AME) pour présenter d'abord l'histoire de l'édification de la dune littorale au 19ème siècle par les hommes, puis les enjeux induits par la conservation et la préservation de cet ouvrage au regard des exigences de plaisanciers méconnaissant parfois l'écosystème biologique concerné...

Avec des documents et diapositives associés, les commentaires de Mme Migot-Santos suscitent satisfactions et questions dans l'assistance: elle est chaudement remerciée pour cette présentation.

V - QUESTIONS DES PARTICIPANTS, DÉBATS ET ÉCHANGES:

Avant de clore l'assemblée avec son dernier point de nomination d'administrateurs, Denis Oulés propose aux participants de poser des questions qui seront prises en compte pour la réunion prochaine avec Monsieur le Maire dont il sera rendu compte, ou de faire des observations et suggestions.

URBANISME

1. Parc Résidentiel de Loisirs (PRL) de 16 « Cottages de la pinède »: les réalisations défigurent l'harmonie paysagère du lieu dit « Le Houdin », et il semblerait que des cabanons n'étaient pas présentés dans le dossier présenté pour l'autorisation de construire. Ces questions seront abordées avec Mr. le Maire.
2. Maison Dupuis dans le quartier Caliot: les nuisances sonores des occupants et les désordres de véhicules aux abords sont de plus en plus insupportables. Denis Oulés répond que le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) consulté par le Maire en 2017 prétend qu'il s'agit de deux bâtiments distincts qui ne relèvent pas d'obligations d'établissements recevant du public (ERP): ceci est en contradiction flagrante avec les offres du propriétaire de location pour 30 personnes.
3. Projet « AgriBio » près du château d'eau abandonné du quartier Caliot: que sait on sur ce projet? N'est ce pas un projet de maison d'habitation sous prétexte d'activité agricole non classique? La question sera abordée avec Mr. le Maire.
4. PLUi: quel est le calendrier des opérations pour sa promulgation? Denis Oulés répond qu'il y a des phases pour le PLU de Messanges d'abord, puis la Communauté de communes ensuite: cette question sera aussi posée au Maire.
5. Quoi faire pour remédier au non respect des règlements d'urbanisme: quel recours? Réponse: les deux mois de délais pour des voisins exerçant un recours bien argumenté, ne sont plus adaptés face à la multiplication des dysfonctionnements déplorés; le professionnalisme des instructeurs de dossiers d'urbanisme doit être questionné.

AME

SECURITE de CIRCULATION

- **Vélos:**

La traversée de la route de la côte d'Argent depuis l'avenue du Coy est très dangereuse: pourquoi ne pas modifier les arrêts « stop »? Réponse: c'est un point parmi d'autres signalé dans le document vidéo remis à MACS (Cf. point 2 du rapport moral) pour lequel il sera demandé au Maire d'intervenir auprès de MACS. Il ne nous appartient pas de suggérer telle ou telle solution: la compétence des services de MACS doit s'y attacher, et l'AME va insister pour que les améliorations promises soient réalisées, y compris pour l'accès à la plage Sud.

- **Automobiles:**

La vitesse de camions poids lourds transportant du bois dans le chemin de Barrails est excessive et dangereuse.

QUALITE de VIE

1. Qui décide du nettoyage des plages et du ramassage de bois morts, au détriment des laisses de mer? Réponse: c'est le département des Landes qui organise ces opérations par un syndicat mixte du littoral Landais pour un coût net d'environ deux millions d'euros.
2. Desserte en téléphonie mobile: le nouveau relais d'ORANGE près de la médiathèque n'apporte aucune amélioration pour certains de ses clients: Denis Oulés le signalera à l'opérateur.
3. Le terrain dévolu au karting près de la caserne des sapeurs pompiers (route des lacs) est équipé de pneus contenant de l'eau croupie qui deviennent des nids de prolifération de moustiques: constat déjà signalé en août 2017 au Maire, qui lui sera répété.
4. Accès public à la plage Sud: en complément du sujet déjà évoqué de l'accès des vélos, un participant demande si un snack opérant sur cette plage (cas rarissime sur les plages Landaises) a été dûment autorisé: question qui sera posée au Maire.

VI - APPEL À CANDIDATURES ET ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Le président de séance informe l'assemblée que Mr. Daniel Dubart a exprimé le souhait de démissionner de sa fonction d'administrateur, tout en restant adhérent et soutien de l'AME: il le remercie pour sa fonction récente de trésorier.

Il invite des membres de l'assemblée à se présenter pour compléter le Conseil d'Administration de l'AME. Mme Bernadette Michel répond positivement.

L'assemblée dûment consultée valide le Conseil d'Administration comprenant:

Mme Antonina Beaufort, Mr. Alain Corneloup, Mme Marie-France Ducasse, Mr. Christian Larroudé, Mme Bernadette Michel, Mme Hélène Migot-Santos, Mr. Denis Oulés, Mme Véronique Pouxvieilh, Mr. Michel Rajot, Mr. Michel Resano, Mr. Bertrand Verdier, Mme Monique Verrac, Mme Chantal de Watrigant.

Denis Oulés propose ensuite à l'assemblée de remercier et confirmer Monsieur Bernard Garsmeur comme Président d'Honneur: son indisponibilité ne le prive pas de confier de sages conseils.

Le nouveau bureau proposé est ainsi:

- Secrétaire : Alain Corneloup
- Trésorier: Michel Rajot
- Trésorière adjointe : Véronique Pouxvieilh
- Vice président : Christian Larroudé
- Président : Denis Oulés
- Président d'Honneur: Bernard Garsmeur

L'assemblée vote à l'unanimité pour les nouvelles compositions du Conseil d'Administration et du Bureau.

L'ordre du jour étant épuisé le président lève la séance à 12 h et invite les participants à partager le pot de l'amitié.